

# 104% DE VOTANTS À SOTOUBOUA (1/2) LE MYSTÈRE DES « ÉLECTEURS-ZOMBIES »

La notion d'« électeurs-zombies » décrit trivialement les *morts qui votent* ou le phénomène du *vote post mortem*. Il est techniquement impossible que le corps électoral d'une circonscription s'exprime intégralement lors d'un scrutin. Les raisons sont simples. La **mobilité** et les phénomènes **entropiques** (décès, maladies, etc ) affectant la population générale impactent également le corps électoral. Les 104% de taux de participation dans Sotouboua défient les **lois de la démographie** touchant à la dynamique des populations. L'argument des dérogations - et des procurations- ne peut justifier un tel taux de participation à la présidentielle de 2020. Cela suppose que depuis le recensement électoral de 2018, aucun des inscrits sur les listes électorales des circonscriptions de la préfecture de Sotouboua n'est décédé ? Aucun n'aurait quitté son lieu de résidence habituelle à la date du 22 février 2020 ? Et tous les inscrits auraient effectivement voté ? Les vivants malades et les absents, peut-être ! En revanche, les morts ne peuvent pas avoir également quitté le séjour de l'outre-tombe.

**Précision :** En 2015, le taux de participation dans Sotouboua s'élevait à 72,39%.

**Question :** Est-ce que le **vote obligatoire** a été instauré en *catimini* dans la préfecture de Sotouboua ?

**Conclusion :** Seule une manipulation de chiffres peut expliquer ce taux de participation inédit !

25 février 2020

CANADA

